



Prescription acquisitive

Par Medley

Bonjour,

Il y a plus de vingt en 02/98 que nous avons acheté une maison avec terrain.

Nous avons appris en 2012 lors d'une demande de permis de construire nous avons eu dans les mains le nouveau plan cadastral qui faisait apparaître une delimitation de notre terrain et un autre trait plus loin.

Cela nous a interpellé et avons posé la question à notre voisine si cela lui disait quelquechose, elle est là depuis le début.

Elle nous explique que la cloture a été posée plus loin pour des raison pratique par les anciens propriétaire et qu'un accord avait été signé en 1984 entre le propriétaire , la voisine et celui qui nous a vendu la maison.

Bien entendu notre cher vendeur s'est bien caché de nous le dire, et ne nous a pas fourni ce fameux document.

Nous avons demandé à notre voisine de nous en faire une copie.

Le plan de situation joint à l'acte d'achat ne fait rien apparaitre de cela clairement.

A ce jour, la cloture est délabrée et certains travaux effectués dernièrement ont fait que nous avons eu un cambriolage du cabanon (passage pas cette fameuse cloture) et une deuxième tentative dernièrement (toujours pas cette fameuse cloture)

A ce jours, nous désirons la refaire afin de nous proteger correctement.

Pouvons-nous demander cette prescription aquisitive et voir pourquoi pas réduite.

La voisine, elle est en action pour prescription acquisitive trentenaire car sa cloture et dans le même état que nous et elle veut la refaire aussi;

Le maire, n'est pas contre, mais il traine car histoire de sous au sujet du bornage et du partage des frais de cloture.

Vous en pensez quoi, et quelles sont mes solution pour obtenir ce bout de terrain.

En vous remerciant.